

**Tableau 4.10** Quantité de boues de fosses septiques produites par le secteur résidentiel

Municipalité	Nombre de fosses septiques et de puisards		Quantité de boues vidangées (tm sèche/an) <sup>(3)</sup>
	Permanent <sup>(1)</sup>	Saisonnier <sup>(1)</sup>	
Grand-Métis	118	91	70
La Rédemption	209	31	97
Les Hauteurs	221	17	99
Mont-Joli <sup>(2)</sup>	356	34	161
Padoue	N/D	16	N/D
Price	N/A	0	N/A
Sainte-Angèle-de-Mérici <sup>(2)</sup>	109	37	55
Sainte-Flavie <sup>(2)</sup>	139	76	76
Sainte-Jeanne-d'Arc	138	59	72
Sainte-Luce	221	135	124
Saint-Charles-Garnier	127	13	57
Saint-Donat <sup>(2)</sup>	151	109	89
Saint-Gabriel-de-Rimouski <sup>(2)</sup>	112	87	67
Saint-Joseph-de-Lepage	232	45	110
Saint-Octave-de-Métis <sup>(2)</sup>	65	19	32
Métis-sur-Mer	189	168	118
<b>Total</b>	<b>2 388</b>	<b>937</b>	<b>1 227</b>

Note <sup>(1)</sup> Information recueillie auprès des secrétaires-trésoriers des municipalités et dans le Schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis.

<sup>(2)</sup> Nombre de résidences a été pris dans le sommaire du rôle d'évaluation foncière 2002 de chacune des municipalités. Pour les municipalités qui sont desservies par un système de traitement par lagunage aéré ou non-aéré, nous avons déduit ces résidences au nombre total de résidences permanentes présentes dans la municipalité.

<sup>(3)</sup> Volume annuel de boues (tonne sèche/année) =  

$$\frac{\text{nb FS résidence permanente} \times 3,41\text{m}^3}{2} + \frac{\text{nb FS résidence saisonnière} \times 3,41\text{m}^3}{4} \times 1,01 \text{ tm/m}^3 \times 25\%$$

## 4.2 SECTEUR INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL

### 4.2.1 Méthodologie

La réalisation d'un bilan dans le secteur des ICI est très problématique. Toutes les municipalités de la MRC collectent les matières résiduelles des ICI en même temps que le secteur résidentiel. Il est donc impossible de dissocier les volumes de matières

résiduelles provenant des ICI de ceux provenant du secteur résidentiel. Même si les matières résiduelles en provenance des ICI étaient séparées des matières provenant du secteur résidentiel, il serait encore difficile d'en évaluer le tonnage car il n'y a pas de balance au LES ni dans les DET.

Nous avons malgré tout tenté d'évaluer le tonnage provenant des secteurs commercial et industriel en effectuant une enquête sur le terrain. En 2002, plusieurs industries, commerces et institutions ont été visités. Les volumes de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par ces ICI ont été estimés et convertis en tonnage. Sur un total de 828 industries, commerces et institutions, 145 ont été visités.

Après avoir comptabilisé les données d'inventaire, les taux de production de déchets par employé ont été définis en fonction du type d'entreprise et appliqués aux autres ICI qui n'avaient pas été inventoriés. La production de matières résiduelles qui découle de cette enquête nous semble cependant extrêmement élevée. Si l'on se fie à cette enquête, plus de 31 000 tonnes de matières résiduelles provenant des ICI seraient éliminées annuellement, soit 1,59 tonne/personne/an, correspondant à plus de deux fois le taux de production moyen du secteur des ICI au Québec.

De plus, lors des audiences publiques du BAPE concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane (mai 2003), le BAPE a reproché à la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis, d'avoir utilisé ses propres estimations afin de déterminer le volume de déchets à enfouir, au lieu des données de Recyc-Québec.

Compte tenu de cette situation, les données de cette enquête ne seront utilisées que pour déterminer les proportions de matières résiduelles provenant de chacun des trois secteurs. Les résultats de l'inventaire sont présentés à l'annexe 7.

Les données contenues dans le bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec (Recyc-Québec, 2000) seront utilisées afin de déterminer les quantités de matières résiduelles produites et valorisées par le secteur des ICI.

#### 4.2.2 Matières résiduelles acheminées à l'élimination

Le tableau 4.11 - *Bilan des matières résiduelles produites par le secteur des ICI* - décrit en détail les quantités de matières générées, recyclées et éliminées. Au total 12 823 tonnes de matières résiduelles sont générées par le secteur des ICI, de ce volume environ 5 800 tonnes sont récupérées. Le CFER Matapédia-Mitis récupère annuellement environ 480 tonnes, le reste est récupéré par les récupérateurs privés.

La répartition de la proportion de matières résiduelles provenant des secteurs industriel, commercial et institutionnel provient de l'enquête qui a été faite à l'été 2002, par le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia avec la collaboration de la MRC de La Mitis. En se basant sur cette enquête, le tonnage généré par le secteur industriel représente 44 % du tonnage total des ICI et les secteurs commercial et institutionnel représentent respectivement 43 % et 13 %.

**Tableau 4.11** Quantité de matières résiduelles éliminées et recyclées dans la MRC de La Mitis par les secteurs ICI

Secteur	Quantité de matières résiduelles (tm)		
	Générées	Recyclées	Éliminées
Industriel (44 %)	5 642	2 555	3 087
Commercial (43 %)	5 514	2 497	3 017
Institutionnel (13 %)	1 667	755	912
<b>Total</b>	<b>12 823</b>	<b>5 806</b>	<b>7 017</b>

### 4.3 BOUES INDUSTRIELLES

Le tableau 4.12 – *Bilan des boues industrielles* décrit en détail les quantités de boues industrielles qui sont générées, récupérées et éliminées.

Les usines de sciage et de transformation du bois produisent des boues provenant des bassins de trempage du bois. Une partie de ces boues est enfouie dans des sites privés mais les volumes enfouis ne sont pas comptabilisés (tableau 4.12 – *Bilan des boues industrielles*).

**Tableau 4.12** Quantité de boues industrielles générées, récupérées et éliminées

Secteur	Quantité de matières résiduelles (tonnes)		
	Générées	Recyclées	Éliminées
Scierie et usine de transformation du bois	N/D	N/D	N/D
<b>Total</b>	<b>N/D</b>	<b>N/D</b>	<b>N/D</b>

#### **4.4 SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA DÉMOLITION**

Les résidus de construction, rénovation et de démolition (CRD) sont acheminés dans les dépôts en tranchée et dans le lieu d'enfouissement sanitaire. Aucune de ces infrastructures ne dispose de balance alors il est impossible de connaître avec précision le tonnage de CRD qui est généré, récupéré et éliminé.

Le tableau 4.13 - *Bilan des matières résiduelles provenant du secteur de la CRD* - décrit la quantité de résidus générés, récupérés et éliminés dans le domaine de la CRD. Ces informations sont basées sur les données de Recyc-Québec (Recyc-Québec, 2000). Au total 7 260 tonnes de CRD seraient produits annuellement et de cette quantité 3 100 tonnes seraient récupérées, ce qui représente 71 % de l'objectif de la Politique.

**Tableau 4.13 Bilan des matières résiduelles provenant du secteur de la CRD**

Municipalité	Population	Quantité de matières résiduelles générées
		CRD (0,37 tm/pers/an)
Grand-Métis	260	97
La Rédemption	557	208
Les Hauteurs	629	234
Mont-Joli	6749	2 515
Padoue	281	105
Price	1811	675
Sainte-Angèle-de-Mérici	1118	417
Sainte-Flavie	997	317
Sainte-Jeanne-d'Arc	350	130
Sainte-Luce	2845	1 060
Saint-Charles-Garnier	325	121
Saint-Donat	790	294
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1140	425
Saint-Joseph-de-Lepage	501	187
Saint-Octave-de-Métis	526	196
Métis-sur-Mer	605	225
<b>Total</b>	<b>19 484</b>	<b>7 260</b>
Quantité de résidus de CRD récupérés par d'autres (selon Recyc-Québec)		3 100
Objectif de la Politique (60%)		4 256
% d'atteinte des objectifs de la Politique		71 %

#### 4.5 BILAN SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE

Si nous résumons la situation, nous avons utilisé l'étude de Chamard-CRIQ-Roche pour évaluer les quantités de matières résiduelles générées par le secteur municipal annuellement. Chaque matière ayant un potentiel de valorisation a été analysé pour connaître le taux de récupération actuel de la MRC de La Mitis et pour savoir où elle se situe par rapport aux objectifs de la Politique.

Les autres données qui ont servi à déterminer les quantités récupérées sont basées sur de l'information recueillie par le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia en collaboration avec la MRC de La Mitis et souvent ces quantités ont été évaluées et converties en poids. Même lorsque la MRC de La Mitis disposera d'une balance au LET, il sera pratiquement impossible de dissocier la quantité de matières résiduelles provenant des ICI de celle provenant du secteur résidentiel, car la collecte et le transport des déchets du secteur des ICI sont effectués en même temps que ceux du secteur résidentiel.

En 2002, selon l'analyse qui en est faite, le secteur résidentiel a récupéré et valorisé 1 266 tonnes de matières. Pour atteindre l'objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la MRC de La Mitis devra récupérer 4 832,8 tonnes de matières provenant du secteur résidentiel.

Jusqu'à présent, la MRC de La Mitis est sur le point d'atteindre les objectifs de la Politique en ce qui concerne les métaux et elle a dépassé l'objectif fixé pour la récupération des encombrants.

Les tableaux qui suivent présentent une synthèse des matières récupérées et éliminées par les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel.

#### **4.5.1 Matières récupérées et valorisées par les secteurs publics et privés**

Le tableau 4.14 - *Quantité de matières résiduelles récupérées et valorisées dans le secteur résidentiel* - décrit les quantités de matières qui sont récupérées ou valorisées dans le secteur résidentiel. Les quantités provenant d'activités publiques et privées ont été distinguées. Cependant, il est impossible de distinguer les quantités qui sont récupérées ou valorisées dans chaque municipalité, les données dont nous disposons englobent tout le territoire de la MRC de La Mitis.

Au total sur le territoire de la MRC de La Mitis, 836,1 tonnes de matières résiduelles sont récupérées ou valorisées par le secteur public et 437,5 par le secteur privé.

**Tableau 4.14 Quantité de matières résiduelles récupérées et valorisées dans le secteur résidentiel**

Matières	Type de service	
	Public	Privé
Collecte sélective <sup>(1)</sup>	820	0
Résidus organiques <sup>(2)</sup>	16	167
RDD <sup>(3)</sup>	-	1,9
Matériaux secs <sup>(4)</sup>	N/D	N/D
Consignes <sup>(5)</sup>	-	95,3
Textiles <sup>(6)</sup>	-	8,3
Encombrants <sup>(7)</sup>	-	105
Pneus <sup>(8)</sup>	-	60
Réemploi à la maison	N/D	N/D
<b>Total</b>	<b>836</b>	<b>437,5</b>

Note : Population de la MRC de La Mitis : 19 484 habitants

- (1) Données provenant du tableau 4.2
- (2) Données provenant du tableau 4.3
- (3) Données provenant du tableau 4.4
- (4) Données provenant du tableau 4.5
- (5) Données provenant du tableau 4.6
- (6) Données provenant du tableau 4.7
- (7) Données provenant du tableau 4.8
- (8) Données provenant de la section 4.1.8

En se basant sur les données recueillies auprès du CFER Matapédia-Mitis et celles contenues dans le bilan annuel de Recyc-Québec, il est possible de conclure que dans le secteur des ICI, 480 tonnes de matières résiduelles sont récupérées ou valorisées par le secteur public et 5 326 tonnes par le secteur privé (tableau 4.15, *Quantité de matières résiduelles récupérées et valorisées dans le secteur des ICI*).

**Tableau 4.15** Quantité de matières résiduelles récupérées et valorisées dans le secteur des ICI

Matières	Type de service	
	Public	Privé
Collecte sélective <sup>(1)</sup>	480	N/D
Résidus organiques	-	N/D
RDD	-	N/D
Matériaux secs	-	N/D
Textiles	-	N/D
Encombrants	-	N/D
Métal	-	N/D
Résidus de bois	-	N/D
Mélangées	-	5 326
<b>Total</b>	<b>480</b>	<b>5 326</b>

Source : Recyc-Québec, Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec

Note : Nombre de ICI : 828 unités

<sup>(1)</sup> Données provenant de la section 4.2.2



#### **4.5.2 Matières éliminées dans les secteurs résidentiel et ICI**

Dans la MRC de La Mitis, il n'y a que deux modes d'élimination des déchets, l'élimination dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et dans des dépôts en tranchée (DET). L'élimination dans un LES par atténuation naturelle dessert plus de 85 % de la population de la MRC. Le LES est partagé par les MRC de La Mitis et de La Matapédia et est situé à Padoue dans la MRC de La Mitis. La fermeture de ce LES est prévue pour juillet 2005; par la suite, l'élimination des déchets sera effectuée à Matane dans le lieu d'enfouissement technique régional desservant les MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis. Ce projet est actuellement à l'étape des audiences publiques.

Le second mode d'élimination est l'élimination dans un dépôt en tranchée. Au total quatre (4) dépôts en tranchée sont présentement utilisés par cinq (5) municipalités. Ces DET sont tous situés sur le territoire de la MRC de La Mitis à l'exception du DET de La Rédemption qui lui est localisé dans la municipalité de Saint-Moïse dans la MRC de La Matapédia. L'adresse de chacun des sites d'élimination des déchets peut être consultée à l'annexe 8.

Aucun site d'élimination ne dispose d'une balance. Dans ces conditions, les tonnages éliminés sont répartis pour chaque municipalité au prorata de la population. Au total, le secteur résidentiel élimine 5 381 tonnes de déchets dans le LES et 980 tonnes dans les DET (*Tableau 4.16 – Quantités de matières résiduelles éliminées en provenance du secteur résidentiel*).

Dans le secteur des ICI et des CRD, il est impossible de distinguer les quantités éliminées dans le LES ou les DET car les données de production de déchets proviennent de données provinciales et que la répartition des ICI sur le territoire n'est pas uniforme en fonction de la population. Nous pouvons uniquement conclure qu'environ 7 017 tonnes de déchets éliminés dans le LES et les DET proviennent du secteur des ICI et que 4 160 tonnes de déchets proviennent du secteur des CRD

(Tableau 4.17 - Quantités de matières résiduelles éliminées en provenance des secteurs des ICI et des CRD).

**Tableau 4.16** Quantité de matières résiduelles éliminées en provenance du secteur résidentiel

Municipalité	Population	Quantité éliminée					
		Incinérateur (tm/an)	LES <sup>(1)</sup> (tm/an)	DMS (tm/an)	DET <sup>(2)</sup> (tm/an)	Dépôt Nordique (tm/an)	Autre lieu d'élimination (tm/an)
Grand-Métis	260	0	69	0	-	0	0
La Rédemption	557	0	-	0	182	0	0
Les Hauteurs	629	0	-	0	205	0	0
Mont-Joli	6749	0	2 203	0	-	0	0
Padoue	281	0	92	0	-	0	0
Price	1811	0	591	0	-	0	0
Sainte-Angèle-de-Mérici	1118	0	365	0	-	0	0
Sainte-Flavie	997	0	325	0	-	0	0
Sainte-Jeanne-d'Arc	350	0	-	0	114	0	0
Sainte-Luce	2845	0	929	0	-	0	0
Saint-Charles-Garnier	325	0	-	0	106	0	0
Saint-Donat	790	0	258	0	-	0	0
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1140	0	-	0	372	0	0
Saint-Joseph-de-Lepage	501	0	164	0	-	0	0
Saint-Octave-de-Métis	526	0	172	0	-	0	0
Métis-sur-Mer	605	0	198	0	-	0	0
<b>Total</b>	<b>19 484</b>	<b>0</b>	<b>5 381</b>	<b>0</b>	<b>980</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Note : Population: 19 484 habitants

**Tableau 4.17** Quantité de matières résiduelles éliminées en provenance des secteurs des ICI et des CRD

Secteur	Quantité éliminée				
	Incinérateur (tm/an)	LES et DET (tm/an)	DMS (tm/an)	Dépôt Nordique (tm/an)	Autre lieu d'élimination (tm/an)
ICI	0	7 017	0	0	0
CRD	0	4 160	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>11 177</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Note : Population: 19 484 habitants  
Nombre de ICI : 828 unités

## **4.6 MATIÈRES ÉLIMINÉES DANS LES SECTEURS RÉSIDENTIELS ET ICI**

### **4.6.1 Matières générées du territoire**

Le tableau 4.18 – *Bilan de masse des matières résiduelles* résume l'ensemble des volumes mis en valeur et éliminés pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD. Au total, la MRC de La Mitis génère annuellement plus de 28 000 tonnes de matières résiduelles, ce qui représente un taux de génération annuel de 1,45 tonne de matières résiduelles par résident. De cette quantité, environ 8 000 tonnes de matières résiduelles proviennent du secteur résidentiel et plus de 20 000 tonnes des secteurs des ICI et des CRD.

Dans le secteur résidentiel 1 274 tonnes de matières sont récupérées comparativement à 9 386 tonnes dans les secteurs des ICI et des CRD.

Pour l'ensemble des secteurs plus de 17 500 tonnes de matières résiduelles sont enfouies annuellement dont 6 361 tonnes proviennent du secteur résidentiel et 11 177 tonnes des secteurs des ICI et des CRD.